

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2053

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« professionnels »

insérer les mots :

« ou les établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rappeler que les établissements de santé ne sont pas tenus de pratiquer des suicides assistés ou des euthanasies.